



Le « B.A.=BA » de la réussite

... ou l'esprit de la lettre

Aurait-il fallu abandonner la direction de notre planète à l'inventeur de l'alphabet ?

L'alphabet latin est un produit largement distribué sur toute la planète. Les quelques rares pôles de résistance : caractères cyrilliques et arabes, idéogrammes asiatiques et autres variétés folkloriques, sont obligés de cohabiter avec l'écriture officielle.

Chaque langue régionale exprime sa personnalité en décorant, à sa guise, un échantillon des 26 lettres fondatrices, de signes diacritiques : trémas, cédilles, tildes, différentes formes d'accents plus ou moins circonflexes.

Des facétieux attribuent à un incertain Biblos Observonslès, la paternité de cette invention qui remonte à l'antiquité.

Cet inventeur discret, n'ayant pas fait fortune, n'ayant exercé aucun pouvoir sur ses contemporains, n'a pas gravé son nom dans l'histoire de notre civilisation.

Rêvons un instant.

Estimons la fortune qu'il aurait amassée, s'il avait eu deux euros de sens des affaires.

Entrevoyons les quelques conséquences qui auraient influencé notre vie quotidienne.

Cet inventeur aurait, tout naturellement, pu réclamer des droits sur tous les textes composés, par simple assemblage des lettres de son alphabet, s'il avait pris la précaution élémentaire de déposer un brevet décrivant la nomenclature des 26 lettres et les gammes de fabrication des mots et des phrases.

S'il avait pratiqué, à haute dose, la mercatique, par le biais des amplificateurs médiatiques, il aurait obligé les communautés utilisant d'autres alphabets à se convertir au sien. Il n'aurait pas laissé subsister, pendant plusieurs dizaines de siècles, les alphabets concurrents évoqués ci-dessus.

La pratique de l'écriture exige quelques accessoires. Il faut un support physique destiné à mémoriser la composition, il faut un instrument pour enregistrer chaque lettre sur ledit support, il faut un meuble pour héberger le poste de travail de l'écrivain.

Dans l'antiquité, le scribe, mascotte d'ADELI, assis en tailleur, gravait, à l'aide d'un stylet, une tablette recouverte d'argile. À notre époque, l'auteur, installé devant son ordinateur, frappe les touches d'un clavier qui enregistre chaque caractère sur une mémoire magnétique.

L'inventeur aurait pu songer à étendre son marché aux accessoires nécessaires à l'utilisation de son alphabet.

Pour nous limiter à une illustration simple, prenons un exemple emprunté au Moyen-Âge : le parchemin, la plume d'oie, l'encre, le pupitre. Nous aurions pu, tout aussi bien aborder d'autres accessoires contemporains tels que : gommages, buvards, règles, classeurs, meubles de rangements, polices de caractères d'imprimerie, rotatives.

Imaginons que notre inventeur se soit spécialisé dans la fourniture des parchemins indispensables à l'utilisation de son invention.

Il aurait pu changer la composition de ses parchemins tous les trois ans et faire en sorte que les anciennes plumes n'inscrivent plus aucun signe sur ces nouveaux supports. Il aurait pu créer une licence pour chaque nouveau modèle de plume et n'autoriser à la vente que les plumes des fournisseurs agréés.

Il aurait créé un organisme pour faire poursuivre en contrefaçon les fabricants d'une encre qui aurait été susceptible d'écrire sur des parchemins concurrents.

Il aurait exercé une position dominante vis-à-vis des autres fournisseurs de parchemins. Il n'aurait pas hésité à racheter les entreprises qui auraient produit de meilleurs supports et coupé court à toute innovation susceptible de concurrencer sa prospérité.

Il aurait su faire taire toute critique visant la mauvaise qualité de ses parchemins en culpabilisant l'utilisateur mécontent, accusé d'avoir mal taillé sa plume.

Il n'aurait pas manqué d'exploiter les défaillances de ses parchemins en créant des services d'assistance technique qui auraient vendu, très cher, en exclusivité, des correctifs appropriés et des conseils destinés à contourner les défaillances de ses produits.

Il se serait étroitement associé commercialement aux fabricants de pupitres qui auraient accepté une double synergie. Sans leur pupitre, on ne pourrait plus utiliser la dernière version du parchemin. Les parchemins qui n'auraient pas été agréés n'auraient pas pu être posés sur leur pupitre.

Non content de maîtriser la fourniture de toutes les écritoires pour la planète entière, il aurait ensuite pensé à contrôler les diligences qui auraient acheminé les lettres écrites avec son alphabet.

Enfin, il aurait, naturellement, envisagé de prendre le contrôle de l'idéologie dominante à laquelle il avait offert ce merveilleux vecteur de propagation. Il aurait ainsi affirmé sa puissance sur l'ensemble du monde civilisé.

Bien évidemment, tout ceci n'est qu'une pure fiction.

Il est totalement impensable qu'une société ayant rendu un hommage solennel à un bienfaiteur, se laisse, ensuite, coloniser par les retombées commerciales d'une invention destinée à améliorer le sort de l'humanité.

En toute chose, il faut distinguer l'esprit de la lettre. Pour pouvoir exprimer librement les pensées de son esprit, l'homme doit-il se rendre prisonnier de l'inventeur de la lettre ? ▲

Alain Coulon